

Grève et Manifestation le 12 Octobre 2010 C'est aussi dans la Banque

Pourquoi faut-il se mobiliser?

Le projet gouvernemental prévoit que l'âge légal auquel il sera possible de prendre sa retraite passera de **60 à 62 ans en 2018**. Ce relèvement sera de quatre mois par an en fonction de son année de naissance. L'âge de départ à la retraite qui permet de toucher automatiquement une pension à taux plein sera progressivement porté de **65 à 67 ans en 2023**, au même rythme de 4 mois par an, à partir du 1er juillet 2016. De plus, la durée de cotisation passera à **41 ans** et un trimestre pour les générations 1953 et 1954, et à **41,5 ans** en 2020.

Date de naissance	Age légal de départ
-------------------	---------------------

Avant le 1 ^{er} 07 1951	60 ans
Après le 1 ^{er} 07 1951	60 ans et 4 mois
En 1952	60 ans et 8 mois
En 1953	61 ans
En 1954	61 ans et 4 mois
En 1955	61 ans et 8 mois
En 1956	62 ans

Un projet injuste et inefficace

Ce projet s'inscrit dans la stricte **ligne de l'austérité** et de la rigueur. Il s'agit de faire payer aux salariés le coût de la crise, en particulier en voulant leur imposer de **travailler plus longtemps**. Cette réforme suppose une prévision de croissance et un niveau de chômage bien plus faible que celui de ces dernières années. C'est pourquoi le retour promis à un équilibre financier des caisses de retraite, à l'horizon 2018, **est plus qu'improbable**.

De plus, les 22 milliards financés par les seuls salariés (soit 85 % de la facture) ne manqueront pas de réduire la consommation, avec d'inévitables conséquences sur la croissance et l'emploi, ce qui rend le scénario gouvernemental **encore moins crédible**.

Pour FO, il est clair que la priorité a été davantage de répondre aux exigences des marchés financiers et des agences de notation, plutôt que d'assurer sur le long terme la pérennité financière de nos retraites

Age de départ et niveau des Pensions

A partir de 2018, il ne sera plus possible, sauf carrière longue ou situation de handicap, de toucher sa retraite **avant 62 ans**. Ceux qui n'auront pas tous leurs trimestres devront, comme actuellement, subir **une « décote » de l'ordre de 1,25% par trimestre manquant**. Pour ne pas avoir à subir cette décote, il faudra soit poursuivre son activité professionnelle pour avoir une carrière complète, soit différer la liquidation de sa retraite jusqu'à l'âge d'obtention automatique du taux plein. **Mais qui le pourra se le permettre ?**

Les jeunes sont très remontés, pourquoi ?

Par le biais de l'allongement de la durée de cotisation portée à terme à 41,5 ans, **les jeunes sont parmi les plus touchés**. A l'heure actuelle, un jeune qui **commence à travailler à 23 ans**, ne pourra pas prendre sa retraite **avant 64,5 ans**, mais à condition de ne pas avoir connu d'interruptions de cotisations pendant sa carrière.

Sinon, il devra lui aussi **attendre 67 ans** pour toucher une retraite à taux plein. De plus, les primes accordées aux entreprises qui embaucheront des seniors vont encore accroître leurs difficultés pour trouver un premier emploi.